

Image not found or type unknown



Bon de commande : garantie

Par **vdbjl**, le **28/11/2012** à **19:07**

Bonjour,

J'ai signé un bon de commande, la livraison a été effectuée et j'ai reçu la facture.

Sur le bon de commande, est noté "Garantie 10 ans pièces, main d'oeuvre et déplacement"

Sur la facture, cette phrase n'est pas reprise et les garanties y notées sont plus restrictives.

La firme me dit que c'est l'indication du bon de commande qui prime sur celle de la facture.

Qu'en est-il?

Merci de votre réponse

vdbjl